



Le mot du Maire

Le budget 2024 a été adopté à l'unanimité et nous allons maintenant pouvoir poursuivre notre programme de travaux sur la commune.

La salle polyvalente va voir ses derniers aménagements bientôt démarrer, pour finir dans le courant de l'été.

Des travaux de changement des canalisations de l'eau potable (bas des rues de Courson et de l'Égalité) vont avoir lieu également cet été. Nous vous tiendrons informés des dates prévisionnelles et vous remercions par avance de votre compréhension pour la gêne occasionnée à cette occasion.

Nous sommes toujours en attente du retour des subventions pour le changement de l'éclairage urbain en led (solaire/hybride) et pour la vidéo protection.

Nous vous rappelons qu'avec l'arrivée des beaux jours, les horaires des travaux sont règlementés (les arrêtés sur les nuisances sonores sont sur notre site) et que les brûlages sont interdits partout en Essonne (arrêté préfectoral).

N'oubliez pas les élections européennes du 9 juin ! Vous trouverez dans ce Flash les dates importantes s'y rapportant.

Concernant le projet d'aménagement, et suite à la réunion d'information du 15 mars dernier, l'ouverture d'une consultation citoyenne a été votée lors du dernier Conseil Municipal.

La date initialement prévue au 15 juin a été jugée non conforme par les services de la préfecture qui l'ont jugée trop proche de celle des élections européennes. Un nouveau Conseil Municipal aura lieu le 26 avril afin de délibérer d'une nouvelle date, à savoir le 29 juin.

Un document présentant le projet est dès à présent en ligne et disponible également en mairie pour consultation.

Le résultat de cette consultation décidera de la suite qui sera donnée à ce projet.

Dans le cas d'une majorité de « non », je m'engage à demander son retrait auprès du conseil municipal. Si le « oui » l'emporte, une commission spéciale, composée d'élus et d'habitants, sera formée pour travailler sur le dossier.

Nous vous rappelons que seuls les électeurs inscrits sur les listes électorales de notre commune pourront participer à cette consultation. Concernant le vote par procuration, des éléments complémentaires sont en attente et les détails vous seront communiqués dès que nous en aurons connaissance.

Par ailleurs, à la suite de certains désaccords au sein des membres du PNR (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse), il a été voté en assemblée, et à la majorité des membres, qu'aucune nouvelle adhésion de communes ne pourrait se faire avec la nouvelle charte en cours de révision. Ainsi, notre commune ne pourra rejoindre le PNR comme cela avait été envisagé. Je regrette fortement cette décision, d'autant qu'aucune communication officielle ne nous est parvenue depuis.

D'ici les grandes vacances, de nombreuses animations vont avoir lieu sur notre commune. Nous espérons que vous en profiterez et vous donnons rendez-vous à l'occasion de celles-ci.

Bien à vous

Votre maire, William Berrichillo

Les délibérations du Conseil Municipal du 3 avril 2024

L'ordre du jour

14 présents, 2 pouvoirs

I. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2024

Vu le Budget Primitif de fonctionnement 2024 s'équilibrant en recettes et en dépenses,

Il est proposé les taux d'impositions suivants :

- Foncier bâti : 29,88 %
- Foncier non bâti : 99,48 %
- Taxe d'habitation : 14,00 %

Pour un produit attendu de 978 486 €.

Il n'y a pas de changement par rapport à 2023.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux proposés

II. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits au titre du présent budget	252 253,09	386 767,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Solde d'exécution reporté	49 006,30	0,00
Total de la section investissement	301 259,39	386 767,00
Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits au titre du présent budget	1 489 098,17	1 443 015,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	46 083,17
Total de la section fonctionnement	1 489 098,17	1 489 098,17
Budget total	1 790 357,56	1 875 865,17

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal 2024.

III. OUVERTURE ET ORGANISATION D'UNE CONSULTATION DES ÉLECTEURS DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION DE PROJET N°1

L'engagement de la procédure de déclaration de projet n°1 emportant compatibilité du PLU a été adopté le 4 octobre 2023, afin de permettre la mise en œuvre du projet d'aménagement d'ensemble d'une emprise de 2,7 hectares, située en limite de bourg, au droit de la rue de Courson, dans la continuité du lotissement des Grands Réages (nord de l'allée de la Butte Blanche).

Ce projet d'aménagement a suscité un questionnement réel de la part des habitants, notamment ceux du lotissement des Grands Réages, géographiquement proches, au point qu'une réunion d'information à destination de l'ensemble des habitants de la commune s'est tenue le 15 mars 2024 et à laquelle de très nombreuses personnes ont participé.

Devant l'intérêt porté à ce projet d'aménagement, monsieur le Maire indique qu'il souhaite organiser une consultation de l'ensemble des électeurs de la commune.

Plusieurs manières de consulter les électeurs sont possibles, toutes encadrées par la loi.

Il faut une délibération du Conseil Municipal pour décider de l'ouverture de cette consultation.

Cette consultation ne peut pas se faire moins de 2 mois après la délibération.

La consultation porte donc sur la question suivante :

« Voulez-vous que le projet d'aménagement situé dans la continuité du lotissement des Grands Réages (nord de l'allée de la Butte Blanche) se réalise ? : OUI – NON »

Étant donné la tenue des élections européennes le 9 juin 2024, la date est fixée au 15 juin 2024.

Après dépouillement des votes, le résultat sera communiqué, sachant que cette consultation n'est qu'une demande d'avis.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'organisation et l'ouverture de cette consultation.

Consultation citoyenne : report de date

La Préfecture nous a informés d'une non-conformité de la date initialement arrêtée pour la consultation, du fait de sa trop grande proximité avec celle des élections européennes.

M. Le maire va convoquer un Conseil Municipal le 26 avril afin de délibérer à nouveau sur ce point.

La consultation sera alors proposée à la date du 29 juin.

À l'issue des résultats, qui seront publiés en mairie et sur le site, un nouveau Conseil Municipal sera convoqué 1^{re} quinzaine de juillet pour arrêter la suite à donner au projet d'aménagement, et ce en fonction des résultats de la consultation.

Élections européennes : le 9 juin de 8h à 20h

Date limite d'inscription sur les listes électorales : vendredi 3 mai 2024 (mercredi 1er mai via télé-procédure).

Les demandes de procuration sont à faire en ligne (<https://www.maprocuration.gouv.fr/>) et à valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



Rendez-vous dans votre mairie muni :

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois



Par courrier :

en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites **interieur.gouv.fr** ou **service-public.fr**



Par Internet :

en vous rendant sur **service-public.fr**

Offre de restauration sur le village

La Boxy a cessé son activité sur la commune mais différents commerçants continuent de vous proposer leurs produits tout au long de la semaine :

Devant la mairie :

Machine à pain en libre-service : pains et viennoiseries

Marchand de légumes, le mercredi, toute la journée

Food-truck Emy's Burger, le mardi soir : burgers gourmets et gourmands (06 46 29 54 13)

Food-truck Miam'Wazon, le mercredi soir : spécialités afro-caribéennes (06 41 86 00 01)

Pizzaïolo Chez Tonton, le vendredi soir : pizzas au feu de bois (06 46 84 39 71)

Boulangier itinérant : circuit école (8h20-8h40 sur le parking), route de la Touche, Ardenelle

Inscription à l'école

Pour inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée prochaine, vous devez remplir un formulaire d'inscription en mairie, disponible auprès de Mme Christine Gérard (01 64 58 91 55). Vous serez ensuite contactés par le directeur de l'école, fin mai début juin, pour visiter les locaux et rencontrer le personnel.

Commémoration du 8 mai 1945 à 11h15

M. Le maire et le Conseil Municipal vous convient à la cérémonie du 79^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, devant le monument aux morts.

Cette cérémonie se déroulera en présence des représentants de la F.N.A.C.A., avec la participation des Fanfarons de la Rémarde et des enfants de l'école Simone Soumier.

Elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Mairie dans la salle du Bidon.



Marche de printemps



La 25^e édition de la Marche de Printemps, organisée par la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL), le 24 mars entre Courson-Monteloup et Saint-Maurice-Montcouronne a été un franc succès avec plus de 450 participants.

Cette année, Courson-Monteloup a remporté le trophée de la Marche de Printemps remis à la commune de la CCPL réunissant le plus grand nombre de participants par rapport à son nombre total d'habitants.

Bravo à eux !



En mai et juin, que faire pour les abeilles ?

1 - Surveiller les maisons et leurs abords à la recherche de nids primaires de frelons asiatiques. Ne les détruisez pas vous-mêmes !

2 - Faire récupérer les essaims d'abeilles, avant qu'ils partent s'installer dans une cheminée.



Dans tous les cas, appelez
immédiatement Francis au
06.08.28.86.56,
C'est gratuit !



Ateliers de sensibilisation au compostage

Ces ateliers, organisés par la CCPL et le SIREDOM, vous permettront d'apprendre des choses utiles sur le compostage et de repartir avec un bac.

Si vous souhaitez y participer, vous pouvez contacter la CCPL, par mail : environnement@cc-paysdelimours.fr

Agenda

27 avril : Carnaval des enfants, avec le Comité des fêtes, rendez-vous à 14h30 à la mairie, avant le spectacle et le goûter à la salle A. Lucas.

5 mai : Concert de Printemps, à 17h, à l'église, avec la participation de la chorale de St Maurice

8 mai : Commémoration du 79^e anniversaire de la Victoire, à 11h15

19 mai : Brocante, organisée par la Bibliothèque Montgravières et Vitagym (pour réserver un emplacement : vitagym@yahoo.fr / 06 08 16 00 36)

25 mai : Apéritif-concert, à 19h à la salle A. Lucas, avec The Little Big Band

9 juin : Élections européennes, salle des mariages de la mairie, de 8h à 20h

15 juin : Consultation citoyenne (électeurs de la commune), salle des mariages de la mairie, de 8h à 18h

CCPL

24 avril : Forum jobs d'été

<https://www.cc-paysdelimours.fr/actualites>

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/>

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : accueil@mairie-smm91.fr

Imprimé à la CCPL

